

REPUBLICQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE

**NOMBRE DE MEMBRES**

<b><u>En Exercice</u></b>	<b><u>Présents</u></b>	<b><u>Votants</u></b>
<b>69</b>	<b>49</b>	<b>55</b>

**DATE DE LA CONVOCATION**

19/09/2024

**DATE D'AFFICHAGE**

08 OCT. 2024

**DEPOT EN PREFECTURE**

08 OCT. 2024

**Fonds de concours (2021-2026)  
de la commune de Le Quesnoy.**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE MORMAL**

**SEANCE DU 2 OCTOBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 2 octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du Pays de Mormal s'est réuni en session ordinaire, à la fabrique de Mormal à Wargnies le Grand, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Mazingue.

**Etaient présent(e)s** : M.Philippe EUSTACHE, Mme Brigitte ADAM, Mme Chantal SCHWARTZ, Mme Danièle DRUESNES, M.Philippe SARRAUTE, M.André DUCARNE\*, M.Bertrand FLAMENT, M.Jean-Marie COUSIN, Mme Pierrette GUIOST, Mme Hélène DUMORTIER, Mme Marie-Pierre SORIAUX, M.Gautier MEAUSOONE\*, M.Denis LEFEBVRE, M.Benoit GUIOST, M.Alain GERARD, M.Nicolas RUTER, M.Yves LIENARD, M.Anthony VIENNE, M.Yohann LECERF, M.Stéphane LATOUCHE, Mme Catherine HENNEBERT, M.François ERLEM, Mme Françoise DUPUIITS, M.Francis DUPIRE\*, Mme Nathalie MONIER, Mme Marie-Sophie LESNE, M.Frédéric DEVILLERS, Mme Martine LECLERCQ, M.Freddy DOLPHIN, M.Jean-Claude BONNIN, M.Alain MICHAUX, M.Jean-Noël BRICHANT, M.Dominique QUINZIN, M.Frédéric ROMAIN, M.François RONCHIN, M.Jean-Louis BAUDEZ, Mme Valérie COCHEZ, M.Jean-Pierre MAZINGUE, Mme Roxane GHYS, M.François LERNOULD, M.David BEAUMONT, M.Jean-Baptiste GUIOT, M.Jean-Pierre NOEL, M.Pascal BLAIRON, M.Claude BLOMME, M.Patrick PIANA\*, M.Thierry SOSZYNSKI, Mme Magali SAUCEZ\*, M.Elio PELINI, Mme Zahra GHEZZOU, M.André FREHAUT, M.Didier ROGEAU

**Etaient excusé(es)** : M.Guillaume LESOURD, M.Dominique FONTAINE, Mme Delphine PERTUZON, Mme Nathalie VINCENT, Mme Alexandra LERCH, Mme Sabine KOLASA, M.Frédéric CARRE, M.Luc BERTAUX, M.Jean-Philippe MICHEL, M.Amar GOUGA, Mme Catherine MOREL,

**Etaient excusé(e)s et remplacé(e)s** : M.Henry-Louis BOURGOIS, M.Georges BROXER, M.Vincent DUSSART, Mme Anita LEFEVRE, Eric HIROUX, Mme Chantal JACMAIN,

**Etaient excusé(e)s avant donné procuration** : Mme Francine CAUCHETEUX, M.René QUINZIN, M.Christophe LEGROUX, Mme Carine FREHAUT, Mme Marie DUBOIS, M.Olivier YZANIC,

\*M.Gautier Meausoone a pris part au vote à partir de la délibération 80-2024,

\*M.Francis Dupire a pris part au vote à partir de la délibération 81-2024,

\*Messieurs André Ducarne et Patrick Piana sont partis après le vote de la délibération 89-2024,

\*Mme Magali Saucez est partie après le vote de la délibération 90-2024.

**OBJET : Fonds de concours (2021-2026) de la commune de Le Quesnoy.**

Mes chers collègues,

Il est exposé au conseil communautaire ce qui suit :

En principe, un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ne peut pas intervenir en dehors du champ des compétences qui lui ont été transférées par les communes membres (principe de spécialité).

Par dérogation à ce principe, la loi autorise les **communautés de communes** (V de l'article L. 5214-16 du CGCT) à **verser des subventions à leurs communes membres**. Ces subventions, appelées fonds de concours, doivent être destinées à financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement. La faculté de verser des fonds de concours aux communes membres est réservée aux EPCI à fiscalité propre.

Par délibération 68/2021 en date du 24 septembre 2021, le conseil communautaire a validé le règlement d'attribution du fonds de soutien aux investissements communaux.

Le versement de tels fonds de concours ne peut être **décidé qu'après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et du conseil municipal concerné**. Enfin, **la commune bénéficiaire doit apporter un financement, hors subventions, au moins égal au montant du fonds de concours versé par l'EPCI à fiscalité propre dont elle est membre**.

La Commune de Le Quesnoy sollicite l'attribution d'un fonds de concours afin de réaliser des travaux d'aménagement d'un parc urbain – Ilot cité de la Résistance pour un montant de 339 809.28 € HT.

Considérant, après analyse du dossier par les services de la communauté, que le dossier de subvention remplit tous les critères nécessaires à l'obtention du FSIC.

Il est proposé à l'assemblée :

- D'attribuer un fonds de concours d'un montant de 15 000.00 € maximum à la commune de Le Quesnoy afin de réaliser des travaux d'aménagement d'un parc urbain – Ilot cité de la Résistance,
- D'autoriser le Président à signer la convention correspondante,
- D'inviter le conseil municipal de Le Quesnoy à adopter une délibération concordante.

**AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après avoir délibéré,  
Le Conseil Communautaire par,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
55		

**Décide de :**

- D'attribuer un fonds de concours d'un montant de 15 000.00 € maximum à la commune de Le Quesnoy afin de réaliser des travaux d'aménagement d'un parc urbain – Ilot cité de la Résistance,
- D'autoriser le Président à signer la convention correspondante,
- D'inviter le conseil municipal de Le Quesnoy à adopter une délibération concordante.

Fait et délibéré le 2 octobre 2024

Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le :
- De la publication le :

**08 OCT. 2024**

**08 OCT. 2024**

Le président  
Jean-Pierre MAZINGUE

le secrétaire  
François ERLÉM



Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le



ID : 059-200043321-20241002-101\_2024DEL-DE